
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2025 – 658 DU 22 OCTOBRE 2025
portant nomination au Ministère du Travail et de la
Fonction publique.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-562 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et de la Fonction publique, tel que modifié par le décret n° 2022-661 du 23 novembre 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre du Travail et de la Fonction publique,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 octobre 2025,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère du Travail et de la Fonction publique dans les fonctions ci-après :

- Conseiller technique à la prévoyance sociale du ministre
monsieur **Yémalin Rémi GLODJINON**

- Directeur départemental du Travail et de la Fonction publique de l'Ouémé
monsieur **Valéry James AMOUSSOU**

- Directrice départementale du Travail et de la Fonction publique de la Donga
madame **G. Espérance TCHENAH MAMAM.**



Article 2

Le Ministre du Travail et de la Fonction publique et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

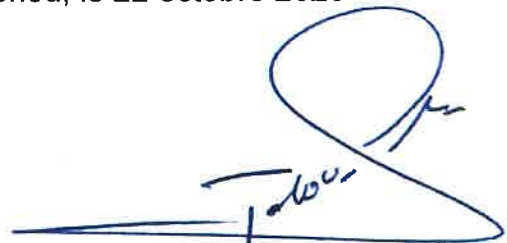
Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 22 octobre 2025

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Ministre du Travail
et de la Fonction publique,



Adidjatou A. MATHYS

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MTFP : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 19 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 3 ; JORB 1.